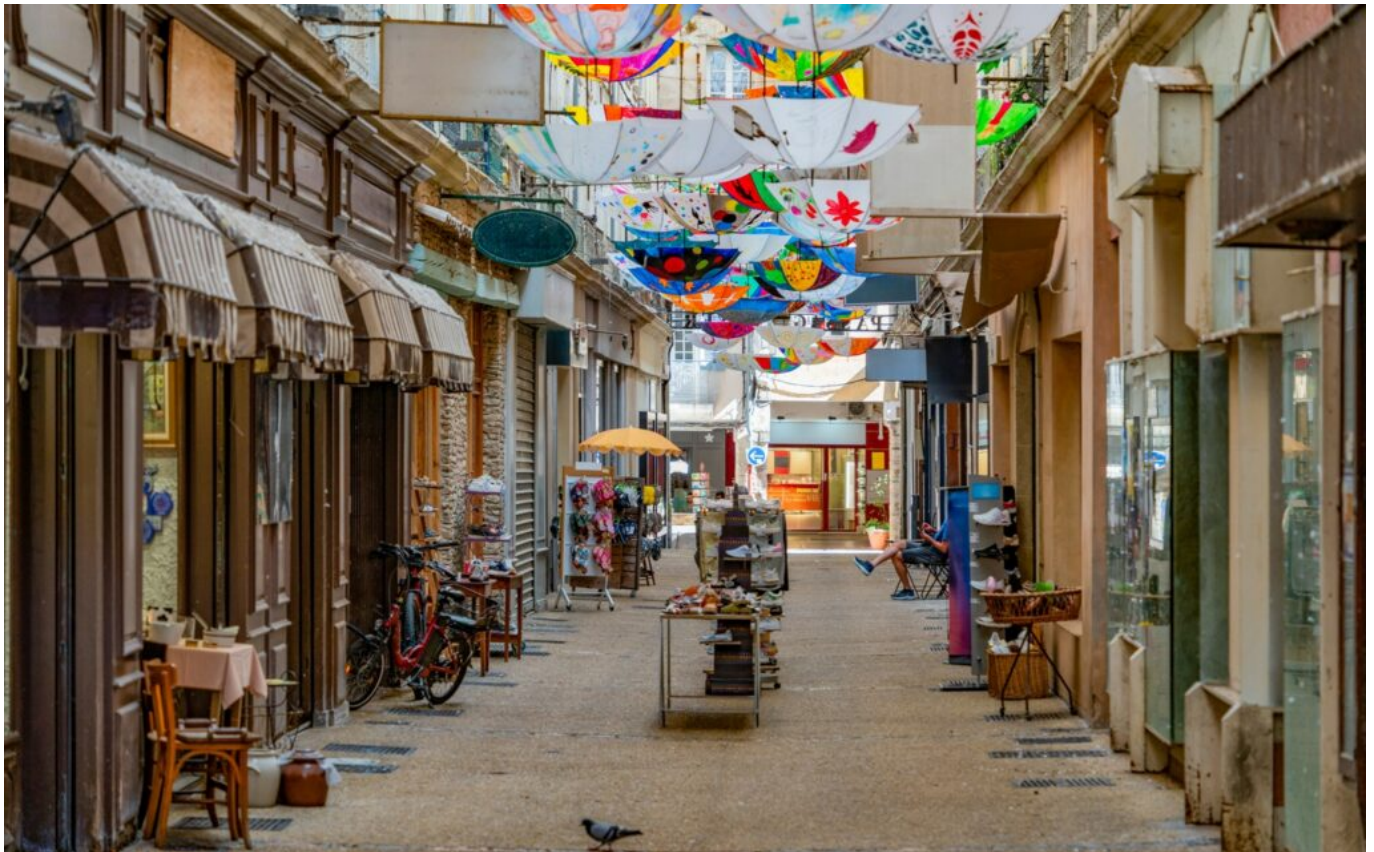


Ecrit par le 2 juillet 2026

# Carpentras : imbroglio autour du classement en zone de revitalisation des centres-villes



Le Journal officiel vient de publier la liste réactualisée des communes classées en zone de revitalisation des centres-villes. En tout, 1 732 communes sont concernées en France par ce dispositif, dont 167 nouvelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Si aucune commune vauclusienne ne fait partie de [cette nouvelle cuvée](#) (voir annexe I), la ville de Carpentras figure parmi [celles qui en sortent](#) (voir annexe II). Une erreur selon la commune de Carpentras.

« Il s'agit d'une erreur de la DGALN ([Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature](#)), qui n'a pas pris en compte le dernier renouvellement de notre convention ORT ([Opération de revitalisation du territoire](#)), liée à notre classement [Action Cœur de Ville](#), en date du 12 décembre 2023, explique Serge Andrieu, maire de Carpentras. Le Préfet et le Sous-Préfet ont été saisis de cette erreur des services de l'État à Paris et sont à nos côtés pour que Carpentras réintègre cette liste lors de la modification de l'arrêté. »

« Dix départements sont concernés par dix-huit erreurs similaires en France », constate Serge Andrieu.

Ecrit par le 2 juillet 2026

Instaurée en 2020, les zone de revitalisation des centres-villes permettent aux élus de voter des délibérations afin d'exonérer partiellement ou totalement de CFE ([Cotisation foncière des entreprises](#)), de TFPB ([Taxe foncière sur les propriétés bâties](#)) et de CVAE ([Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises](#)) les entreprises commerciales ou artisanales.

« Un dispositif peu utilisé en France. »

« Pour y prétendre, les communes doivent répondre à deux critères : avoir conclu une convention ORT (ndrl : ce qui donc semble être le cas pour Carpentras) et avoir un revenu fiscal médian par unité de consommation inférieur à la médiane nationale », précise [nos confrères de Localtis](#), le média de la Banque des territoires qui constate aussi que ce dispositif est peu utilisé. Notamment parce que les communes ne sont pas forcément informées qu'elles font partie du zonage.

#### **14 autres communes vaclusiennes concernées**

En Vaucluse, les communes d'Apt, Aubignan, Avignon, Bollène, Cadenet, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Malaucène, Monteux, Orange, Sault, Sorgues, Vaison-la-Romaine et Valréas figurent dans [le périmètre réactualisé](#) qui comprend aussi notamment les villes voisines d'Arles, Châteaurenard, Tarascon, Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Pont-Saint-Esprit, Remoulins et Roquemaure.

[Dispositif Cœur de Ville : « Il n'y a qu'un seul patron, c'est le maire »](#)

---

## **Budget 2026 : les retraités préservés**

Ecrit par le 2 juillet 2026



**Alors que le gouvernement promet que rien ne changera pour les retraités en 2026, notamment sur l'abattement fiscal de 10%, l'exécutif engage une réduction drastique des dépenses publiques pour atteindre son objectif de déficit. Dans le Vaucluse, où une part significative de la population est déjà retraitée, ces débats budgétaires résonnent fortement avec les enjeux locaux du vieillissement démographique et du pouvoir d'achat.**

À quelques jours de la reprise des discussions autour du projet de loi de finances, [Amélie de Montchalin](#), ministre des Comptes publics, a balayé les hypothèses de remises en cause fiscales qui avaient alarmé les syndicats et associations de seniors. Parmi elles figurait la suppression de l'abattement de 10% appliqué aux pensions de retraite lors de la déclaration de revenus.

### **Une promesse ferme pour les retraités en 2026**

«Rien ne changera pour les retraités en 2026», a affirmé la ministre, soulignant que le passage au 1er janvier rendait caduques certaines pistes d'évolution de l'impôt sur le revenu qui avaient circulé à l'automne. Cette assurance s'inscrit dans un contexte politique sensible, alors que les retraités représentent une catégorie socioprofessionnelle particulièrement nombreuse dans des territoires comme le Vaucluse.

Ecrit par le 2 juillet 2026

## **Les retraités vaclusiens, un poids démographique majeur**

Territoire attractif pour les seniors, le Vaucluse se distingue par une présence particulièrement élevée de retraités, 30,4% de la population vaclusienne, autrement dit, près d'un habitant sur trois est aujourd'hui retraité dans le département, une proportion supérieure à la moyenne nationale. Le vieillissement de la population est également visible à travers la structure par âge : près de 30,4% des habitants du Vaucluse ont 60 ans ou plus, soit environ 3 Vaclusiens sur 10. Cette part progresse régulièrement depuis une dizaine d'années, portée à la fois par l'allongement de l'espérance de vie et par l'attractivité résidentielle du territoire pour les retraités, notamment dans les zones périurbaines et rurales.

## **Une tendance qui s'accroît avec le temps**

Les projections démographiques confirment cette tendance : à l'horizon 2030, la part des 60 ans et plus pourrait approcher les 33% de la population, renforçant encore le poids des seniors dans l'équilibre social et économique local. Dans un département où les retraités constituent déjà un socle démographique central, toute réforme budgétaire ou fiscale touchant les pensions, les abattements ou le pouvoir d'achat des seniors revêt une portée particulière.

## **La préservation du pouvoir d'achat des seniors**

La promesse gouvernementale de stabilité pour 2026 trouve ici un écho d'autant plus fort qu'elle concerne directement des dizaines de milliers de foyers vaclusiens. Ce vieillissement démographique met en lumière l'enjeu de la préservation du pouvoir d'achat des retraités, qui dépend largement des prestations sociales et fiscales. Le maintien de l'abattement de 10% pour 2026, donc, retient toute son importance pour des dizaines de milliers de foyers dans le département.

## **Des économies drastiques hors retraites**

Si les retraités semblent 'à l'abri' cette année, le gouvernement n'en demeure pas moins déterminé à poursuivre la réduction du déficit public. L'objectif affiché est de revenir à un déficit inférieur ou égal à 5% du produit intérieur brut (PIB). Pour y parvenir, l'exécutif veut inscrire dans la durée des économies structurelles, et non pas se reposer exclusivement sur la fiscalité.

## **Réduire le déficit**

Selon la ministre, «au moins la moitié de la réduction du déficit doit venir de vraies économies». L'une des mesures phares consiste à diminuer de 1,5 milliards d'euros les crédits de la plupart des ministères en 2026, à l'exception du ministère des Armées. Cette réduction s'appuie notamment sur l'extinction de dispositifs temporaires déployés lors des crises sanitaire et énergétique.

## **Entreprises et impôts de production : la stratégie confirmée**

Sur le front économique, le gouvernement réaffirme sa volonté de réduire les impôts de production jugés pénalisants pour les entreprises. La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui pèse sur les structures avant même qu'elles ne soient rentables, est programmée pour disparaître d'ici 2028. «Nous devons réduire les impôts de production qui pèsent sur les entreprises avant même de savoir si elles sont rentables», a insisté la ministre, soulignant l'importance de soutenir la compétitivité et les investissements productifs.

Ecrit par le 2 juillet 2026

### **Risques politiques et outil constitutionnel**

À l'approche des débats parlementaires, la question du compromis politique se pose également. Face à un Parlement fragmenté, l'idée d'un recours à l'article 49.3 de la Constitution -qui permet d'adopter un texte sans vote- suscite des mises en garde. Amélie de Montchalin estime qu'un tel recours, si tenté, ferait peser «un risque d'instabilité» et risquerait de retarder l'adoption d'un budget voté et accepté.

### **Entre stabilité et contraintes budgétaires**

Alors que les retraités en Vaucluse obtiennent une garantie explicite pour 2026, les contours du débat budgétaire national révèlent un État déterminé à maîtriser ses dépenses, quitte à engager des arbitrages sensibles. Pour un département où le vieillissement de la population et la prévalence des retraités sont des réalités démographiques, ces enjeux sont à la fois économiques, sociaux et politiques, et encore loin d'être tranchés.

Sources : Insee, [Recensement de la population 2025](#); projections démographiques Insee et [Aurav](#) (Agence d'urbanisme Rhone Avignon Vaucluse).

Mireille Hurlin